



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Accident de poids lourd — Déversement — Explosion — Nuage toxique

Commune de Saint-Diéry — D978 — Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021



CONTEXTE : La D978 (Clermont-Ferrand — Besse-et-Saint-Anastaise) est un axe très fréquenté par les poids lourds traversant la commune de Saint-Diéry. Cette route longe des habitations sur une partie de son tracé. Un accident impliquant des matières dangereuses peut survenir à tout moment, sans préavis.

1. NATURE DU RISQUE TMD

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne les produits qui, en cas d'accident, peuvent présenter des risques graves pour les personnes, les biens et l'environnement. Ces matières circulent par route, rail, voie d'eau ou canalisation.

Classe de danger	Type de matière	Risque principal	Signalétique
Classe 1	Explosifs	Explosion, onde de choc	Panneau orange + code
Classe 2	Gaz (inflammables, toxiques)	Nuage toxique, incendie	Panneau orange + code
Classe 3	Liquides inflammables (carburants)	Incendie, explosion	Panneau orange + code
Classe 6	Matières toxiques	Intoxication, nuage toxique	Panneau orange + code
Classe 8	Matières corrosives	Brûlures, pollution	Panneau orange + code
Classe 9	Matières diverses dangereuses	Variable selon produit	Panneau orange + code

IDENTIFIER UN VÉHICULE TMD : Les poids lourds transportant des matières dangereuses sont obligatoirement équipés de panneaux orange rectangulaires à l'avant et à l'arrière, avec un code danger (2 chiffres en haut) et un code matière (4 chiffres en bas). Ces codes permettent aux secours d'identifier précisément le produit et les risques.

2. AXE À RISQUE SUR LA COMMUNE

Route	Trafic PL	Traversée commune	Enjeux proches	Risque
D978	Très fréquenté	Nord-Sud — traverse le bourg	Habitations, Couze Pavin	● Principal

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Commune de Saint-Diéry — 63320				FICHE RÉFLEXE
Route	Trafic PL	Traversée commune	Enjeux proches	Risque
D621	Modéré	Vers Cotteuges / Renlaigue	Habitations, Couze Pavin	 Secondaire

▲ La D978 et la D621 longent des habitations sur une partie de son tracé à travers plusieurs lieux-dit de Saint-Diéry. En cas d'accident avec déversement de matières dangereuses, la proximité de la Couze Pavin représente un risque de pollution des eaux important.

3. CONTACTS PRIORITAIRES

Fonction	Nom	Téléphone
Maire	M. Frédéric CHASSARD	
1er adjoint	M. Michel POUGHON — Saint-Diéry Bas	
2ème adjointe	Mme Emilie PEROL — Laumont	
3ème adjoint	M. Dominique BOILOT — Creste	
4ème adjointe	Mme Gaëlle CONSTANTIN — Cotteuges	
5ème adjoint — Référent PCS	M. Laurent JITTON — Le Cheix	
Pompier vol.	Mme Charline CHAUVET — Cotteuges	
Pompier vol.	Mme Marie PRADAT — La Bataille	
Pompier vol.	M. Benoit BRAJON — Roussat	
Médecin généraliste	Mme Emilie FOURNIER — La Bataille	Cabinet : 04 73 39 64 96
Secrétaire de mairie	Mme. Francine FLON	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Gilles ROUX	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Ugo MARONNE	04 73 96 30 09
SDIS 63 — Pompiers	—	18 / 112
Préfecture du Puy-de-Dôme	—	04 73 98 63 63
Vigicrues astreinte	—	0800 71 95 95
ENEDIS (coupure électricité)	—	09 72 67 50 63
DDT 63 — Service risques	—	04 43 36 03 00
Conseil Départemental 63 — Routes		04 73 81 23 37

4. ACTIONS EN CAS D'ACCIDENT TMD

 **En cas d'accident TMD, NE PAS approcher le véhicule accidenté — les matières dangereuses peuvent être invisibles, inodores et mortelles. LAISSER AGIR LES SECOURS SPÉCIALISÉS.**

4.1 Dès la découverte ou le signalement

- **Appeler immédiatement le SDIS 63 — 18 ou 112**
- Préciser : localisation exacte sur la D978, nature du véhicule, panneaux orange visibles (noter les codes), présence de fuite ou de fumée
- Appeler la gendarmerie — 17
- Prévenir le maire M. CHASSARD et activer la cellule de crise
- NE PAS s'approcher du véhicule — périmètre de sécurité minimum 300m

4.2 Mise à l'abri des habitants

- Alerter les habitants proches de la D978 — porte-à-porte ou téléphone
- Consigne de confinement : fermer portes, fenêtres, aérations — couper ventilation
- Ne pas allumer de flamme ni d'électricité si risque d'explosion ou de gaz
- Publier message d'alerte sur Facebook et site internet
- Ne pas utiliser son véhicule — rester à l'intérieur

4.3 Fermeture de la D978

- Barrer la D978 en amont et en aval de l'accident — attendre les pompiers pour le périmètre exact
- Contacter le Conseil Départemental 63 pour déviations
- Orienter la circulation vers d'autres itinéraires

4.4 Risque de pollution de la Couze Pavin

- Si déversement de produits liquides proche de la Couze Pavin : alerter immédiatement la DREAL
- Interdire toute utilisation de l'eau de la Couze en aval de l'accident
- Prévenir les communes en aval (Saurier, Saint-Floret, Issoire)

 **Message type Facebook/site : "🚒 ACCIDENT TMD sur la D978 à Saint-Diéry. RESTEZ CHEZ VOUS. Fermez portes, fenêtres et aérations. N'allumez pas de flamme. Évitez la zone. Suivez les consignes de la mairie et des secours. Urgence : 18 ou 112."**

5. CONSIGNES DE CONFINEMENT

Le confinement est souvent plus efficace que l'évacuation en cas de nuage toxique — il faut rentrer à l'intérieur et fermer tout hermétiquement plutôt que de fuir en plein air.

Action	Pourquoi
Rentrer dans le bâtiment le plus proche en dur	Protection contre le nuage toxique
Fermer toutes les fenêtres, portes et volets	Empêcher l'entrée du nuage
Couper la ventilation, climatisation, cheminée	Stopper les entrées d'air
Boucher les fentes avec du ruban adhésif ou chiffons mouillés	Renforcer l'étanchéité
Ne pas allumer de flamme ni d'électricité (si gaz)	Éviter l'inflammation
Écouter la radio (France Info, France Bleu Auvergne)	Recevoir les consignes officielles
Attendre l'autorisation des secours pour sortir	Le nuage peut durer plusieurs heures

6. PRÉVENTION ET INFORMATION

- Informer les habitants de la commune de l'existence de ce risque via le bulletin municipal et le site internet
- Rappeler les consignes de confinement — affiche à disposition en mairie
- Vérifier annuellement avec le Conseil Départemental 63 les éventuelles restrictions de TMD sur la D978
- S'assurer que les élus et employés communaux connaissent la lecture des panneaux orange TMD

 Ressource utile : le guide « Les bons réflexes face au risque TMD » disponible sur prim.net

 Numéro d'urgence TMD Transaid : 0800 97 40 43 (gratuit, 24h/24) — ligne d'assistance pour les secours

7. SUIVI ET MISE À JOUR

Date	Motif de mise à jour	Validé par
Mai 2026	Version initiale	M. Frédéric CHASSARD, Maire
Après tout incident	Bilan — retour d'expérience	M. Laurent JITTON

Commune de Saint-Diéry — PCS — Fiche Réflexe TMD — Version 1.0

 Les élus communaux n'interviennent jamais à proximité immédiate d'un véhicule transportant des matières dangereuses. Aucune manipulation, aucun déplacement et aucune tentative d'assistance directe ne doivent être effectués sans l'accord du SDIS. La sécurité des intervenants reste prioritaire.

CHECK-LIST OPÉRATIONNELLE

- ☐ SDIS contacté (18 / 112)
- ☐ Gendarmerie contactée (17)
- ☐ Maire informé
- ☐ PCS activé si nécessaire
- ☐ Habitants proches alertés / confinés
- ☐ D978 sécurisée ou barrée
- ☐ Préfecture informée
- ☐ Main courante commencée